

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SÉNÉGAL
(MCA-SENEGAL)

Doubleton

Plan de Suivi et d'Evaluation



Document Principal

Avec l'appui du :



N° VERSION :	N° 1
DATE :	07 DECEMBRE 2010
DATE D'APPROBATION PAR MCC	
DATE D'APPROBATION PAR LE COMITE SURVEILLANCE	

TABLE DES MATIÈRES

ABREVIATIONS	4
AVANT PROPOS	5
RESUME EXECUTIF	6
1. GENERALITES	7
1.1. APERÇU GENERAL.....	7
1.2. APERÇU SPECIFIQUE.....	7
2. PRESENTATION DU MCA-SENEGAL	9
2.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIF.....	9
2.2. DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DES BENEFICIAIRES.....	9
2.2.1. <i>Projet de réhabilitation des routes</i>	10
2.2.2. <i>Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau</i>	11
2.3. LOGIQUE DU PROGRAMME MCA-SENEGAL.....	12
2.4. IMPACTS ECONOMIQUES.....	12
3. ARCHITECTURE GENERALE DU PSE DU MCA-SENEGAL	13
3.1. PRINCIPES.....	13
3.2. ORGANISATION GENERALE DU SE.....	13
3.3. ORGANIGRAMME DU S&E.....	15
4. COMPOSANTE SUIVI	17
4.1. FONCTION "SUIVI DES RESULTATS ET DES PERFORMANCES DU PROGRAMME".....	17
4.1.1. <i>Indicateurs de Performance</i>	17
4.1.2. <i>Rapports de Suivi-Evaluation</i>	18
4.1.3. <i>Procédure de suivi et Organisation</i>	19
4.2. FONCTION "SUIVI DES RISQUES".....	22
4.2.1. <i>Principe général</i>	22
4.2.2. <i>Risques identifiés</i>	22
4.2.3. <i>Outils de suivi des risques</i>	23
5. COMPOSANTE EVALUATION	24
5.1. EVALUATIONS INTERNES.....	24
5.2. EVALUATION A MI-PAROURS.....	24
5.3. EVALUATION FINALE.....	25
5.4. EVALUATIONS AD-HOC ET ETUDES SPECIALES.....	25
5.5. EVALUATION D'IMPACT.....	26
5.6. ENQUETES AUPRES DES ENTREPRISES ET DES MENAGES.....	26
5.7. ENQUETES ROUTES.....	27
6. GESTION ET ADMINISTRATION DU SUIVI-EVALUATION	28
6.1. RESPONSABILITES DU SUIVI-EVALUATION.....	28
6.2. REVUE DU PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	29
6.3. SYSTEME DE DIFFUSION DU SE.....	30
6.4. STRATEGIE DE GESTION ET DE CONTROLE DE LA QUALITE DES DONNEES.....	31
6.5. STRATEGIE DE COMMUNICATION DU SUIVI-EVALUATION.....	32
6.6. BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	32
6.7. SYSTEME D'INFORMATION.....	33
6.8. COUTS DU SYSTEME DE S&E.....	34

Liste des tableaux

TABLEAU N° 1 :	RESULTATS DE L'ANALYSE ECONOMIQUE DES PROJETS DU MCA-SENEGAL.....	12
TABLEAU N° 2 :	INDICATEURS DE BUT, D'OBJECTIFS, DE RESULTATS ET D'OPERATIONS DU MCA-S	19
TABLEAU N° 3 :	CALENDRIER DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	20
TABLEAU N° 4 :	DELAIS DE PRODUCTION DES RAPPORTS TRIMESTRIELS	21
TABLEAU N° 5 :	CALENDRIER DE PRODUCTION DES RAPPORTS ANNUELS	21
TABLEAU N° 6 :	RISQUES ET INDICATEURS DE RISQUES IDENTIFIES.....	23
TABLEAU N° 7 :	CARACTERISTIQUES DE LA GESTION DE LA QUALITE DES DONNEES	32
TABLEAU N° 8 :	COUT DU PLAN DE S&E DU MCA-SENEGAL	34

Liste des diagrammes

FIGURE N° 1 :	MODELE LOGIQUE SIMPLIFIE DU PROGRAMME MCA-SENEGAL.....	12
FIGURE N° 2 :	ACTEURS DU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DU MCA-S.....	15
FIGURE N° 3 :	ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION DU S&E	16
FIGURE N° 4 :	ARCHITECTURE GLOBALE DU SISE DU MCA-SENEGAL	33

ABREVIATIONS

AGEROUTE :	Agence de Gestion des Routes
ANSD :	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AO :	Appel d'Offres
BLS :	Baseline Study
BM :	Banque Mondiale
CAMCA-S :	Cellule d'Appui au Millennium Challenge Account Sénégal
CS :	Conseil de Surveillance
DAF :	Direction Administrative et Financière
DC :	Direction de la Communication
DEEC :	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DFRI :	Direction du Foncier et des Réformes Institutionnelles
DG :	Directeur Général
DGA :	Directeur Général Adjoint
DSE :	Direction Suivi et Evaluation
DSRP :	Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté
ERR :	Taux de Rentabilité Economique / Economic Rate of Return
ESA :	Direction de l'Evaluation d'Impact Environnement et Social
GTZ :	Coopération Technique Allemande
ITT:	Tableaux de Suivi des Indicateurs (Indicator Tracking Tables)
JICA :	Agence de Coopération Internationale du Japon
LOASP :	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MCA-S :	Millennium Challenge Account Sénégal
MCC :	Millennium Challenge Corporation
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PDRG :	Plan de développement de Rive Gauche du Fleuve Sénégal
PIGRE :	Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau
PM :	Primature
PNAR :	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PRR :	Projet de Réhabilitation des Routes
PSE :	Plan de Suivi et d'Evaluation
RAA :	Rapport Annuel d'Avancement
RTA :	Rapport Trimestriel d'Avancement
S&E:	Suivi & Evaluation
SAED :	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)
SIG :	Système d'Information Géographique
UE :	Union Européenne
UGP/PMU :	Unité de Gestion du Projet / Project Management Unit

AVANT PROPOS

Le Plan de Suivi et d'Évaluation du Millennium Challenge Account Sénégal (MCA-Sénégal) est une réponse aux besoins d'information en suivi et d'évaluation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du Compact, mais surtout à l'exigence de conduite d'un programme ambitieux et complexe.

Il met en œuvre des processus qui permettent d'assurer le suivi de la programmation annuelle et trimestrielle, le suivi-évaluation des activités conduites par les différents projets et l'évaluation des performances, des résultats et des impacts. Sa mise en œuvre et l'exploitation de ses résultats vont fournir à tous les acteurs et parties prenantes des informations et des outils adéquats pour améliorer les processus d'exécution du Compact et promouvoir un apprentissage continu.

Toutes les parties prenantes, les agences d'exécution des différents projets (AGEROUTE et SAED), les directions du MCA-S doivent participer de manière effective à la mise en œuvre dudit plan. C'est alors et uniquement sous ce contexte que les informations issues du PSE vont aider à mieux orienter les actions de chaque partenaire dans le sens de contribuer à la mise en œuvre du Compact.

Le présent plan de suivi et d'évaluation est axé sur les procédures du Millennium Challenge Corporation et sur les principes de participation et de partage entre toutes les parties prenantes, mais également de responsabilité de chacun pour sa bonne marche. Ses fonctions seront multiples. Au-delà de son caractère didactique, le plan sera un outil de communication en ce qu'il va permettre aux différentes parties prenantes du Compact d'intervenir en symbiose pour augmenter l'efficacité et l'efficience.

Les différentes directions du MCA-Sénégal ont à charge d'assurer le suivi global des activités de leur ressort. En participant à l'analyse des données qu'elles ont collectées, elles auront une perception plus claire de l'efficacité et de l'efficience de leur action et pourront introduire, au besoin, des améliorations aux processus de mise en œuvre ainsi qu'au Plan de suivi et d'évaluation mis en place. Le Plan de suivi et d'évaluation contribuera à une gestion sur les résultats et sur l'impact du Compact.

Enfin, étant donné qu'aucun plan de suivi et d'évaluation ne peut prétendre à la perfection, celui du MCA-Sénégal fera éventuellement l'objet de révision périodique pour prendre en compte les nouveaux besoins identifiés avec la participation de tous les acteurs en vue de mieux répondre à leurs attentes. Les enseignements tirés de ces moments d'échanges et de planification permettront de l'améliorer progressivement de sorte qu'il reste toujours centré sur les besoins des différentes parties prenantes. Le Plan de SE du MCA-Sénégal n'est ni figé, ni définitif, ni dans sa forme ni dans son contenu.

Rendre compte fidèlement de l'exécution du MCA-Sénégal de manière efficace ! Recueillir la bonne information pour prendre la meilleure décision ! Tels sont les objectifs et la finalité du PSE dont la réussite sera la résultante de nos contributions et engagement respectifs.

Le Directeur Général du MCA-Sénégal
IBRAHIMA DIA

RESUME EXECUTIF

1. Ce présent volume est le résultat des travaux de l'équipe du Millennium Challenge Account Sénégal (MCA-Sénégal) appuyé par l'ensemble des parties prenantes du Compact et par le Millennium Challenge Corporation pour mettre en place un plan-cadre de suivi-évaluation.
2. Son objet principal est la description des différentes procédures qui seront mises en œuvre afin de suivre l'exécution du Compact. Le document principal est structuré en six chapitres :
 - ✦ un chapitre Généralités qui met l'accent sur la place du suivi-évaluation dans la mise en œuvre du Compact ;
 - ✦ un chapitre introductif sur la Présentation du MCA-S et des différents projets qui le composent et de ses objectifs de développement, de son champ d'action ainsi que de sa démarche ;
 - ✦ le troisième chapitre présente l'architecture globale du Plan de Suivi & d'Evaluation du MCA-Sénégal en mettant l'accent sur les principes, les objectifs du SE, sur l'organisation générale, ainsi que les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre ;
 - ✦ les chapitres 4 et 5 présentent les deux Composantes du SE du MCA-Sénégal à savoir le "Suivi" et l'"Evaluation" ;
 - ✦ Le sixième chapitre porte sur la Gestion et l'administration du PSE, les supports de diffusion, le Système d'Informations qui va sous-tendre le système de suivi évaluation du projet, et ;
3. Dans le second document, les annexes sur les définitions des concepts de Suivi-Evaluation utilisées, sur l'analyse des parties prenantes, sur les indicateurs de performance, les tableaux de suivi des indicateurs, sur les outils de suivi du risque et stratégie de diffusion et de communication du SE du MCA-Sénégal sont présentés.

1. GENERALITES

1.1. Aperçu général

4. Le 16 septembre 2009, Les Etats-Unis d'Amérique par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (MCC) et le Gouvernement de la République du Sénégal ont signé un contrat "Compact" dont l'objectif est de réduire la pauvreté par la croissance économique.
5. Aux termes de cet accord, le MCC accorde au Gouvernement du Sénégal agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account Sénégal (MCA Sénégal), un programme de financement d'un montant maximum de cinq cent quarante millions de dollars américains (US \$ 540 millions, environ 270 milliards FCFA) pour mettre en œuvre le Compact ⁽¹⁾.

1.2. Aperçu spécifique

6. Le suivi et l'évaluation dans le cadre du Compact est une fonction essentielle pour la réussite du programme dans le cadre d'une approche axée sur les résultats. Ce sont des outils d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux de suivi, de supervision, de surveillance et d'exécution du MCA-Sénégal.
7. Le plan de suivi et d'évaluation (PSE), qui en est l'illustration, vise à satisfaire à définir l'organisation et le fonctionnement des ces fonctions en vue de faciliter les missions de suivi, de supervision, de surveillance et d'exécution du MCA-Sénégal.
8. Le plan de suivi et d'évaluation du MCA-Sénégal décrit (i) comment les objectifs et indicateurs de performance seront suivis et mesurés, (ii) comment seront élaborés les rapports d'avancement et (iii) comment les évaluations seront conduites. Le PSE est élaboré sur la base de l'Annexe III du Compact qui décrit l'approche et les méthodes de suivi et d'évaluation préconisées pour la gestion des fonds du Millennium Challenge Corporation (MCC).
9. Plus spécifiquement, il présente les méthodes, les procédures et les règles destinées à la collecte, au stockage, au traitement, à l'analyse et à la diffusion des informations relatives aux activités menées dans le cadre du MCA-Sénégal. Il met en relation cinq éléments fondamentaux :
- des données et informations relatives aux activités menées par les différents projets ;
 - des acteurs (ceux qui produisent et/ou utilisent l'information) ;
 - des procédures qui déterminent les relations entre les acteurs et les données ;
 - des outils mis au point pour l'analyse et l'évaluation des données et diffusion des données recueillies ;
 - et enfin, des moyens et des compétences nécessaires pour mettre en œuvre le PSE en vue d'améliorer la base de prise de décision dans le cadre de la gestion et la mise en œuvre du Compact.
10. Le Plan de Suivi & Evaluation du MCA-Sénégal :
- détaille les modalités de suivi du MCA-Sénégal à travers des tableaux d'indicateurs de performance du programme et des différents projets et une stratégie de collecte et de contrôle de la qualité des données
 - décrit les besoins en informations de S&E sur les projets et le MCA-Sénégal doit fournir aux différentes parties prenantes ;
 - sert d'outil de suivi au MCC, au Conseil de Surveillance et Comité des Parties Prenantes du MCA-Sénégal en vue de faciliter le suivi-contrôle continu de l'exécution

¹ Cf. 609(g) Agreement entre le MCC et le Gouvernement de la République du Sénégal.

des activités et de cadre d'identification des problèmes et d'ajustements à apporter durant la mise en œuvre ;

- sert de guide pour la mise en œuvre et la gestion des différents projets en vue de permettre aux équipes et partenaire de mieux s'approprier les objectifs et de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs et cibles pendant l'exécution ;
- établit un processus pour alerter les équipes des projets et autres acteurs sur les problèmes de quelque nature que ce soit dans le processus de mise en œuvre, et fournit en même temps les bases pour identifier et procéder aux ajustements nécessaires.

11. Le PSE du MCA-Sénégal a été conçu de manière à être en accord avec les dispositions en matière de suivi et d'évaluation définies par le MCC ⁽²⁾. Au demeurant, il occupe une place importante qui fait de son respect une condition avant chaque décaissement.

12. Le PSE du MCA-Sénégal, au contact de la réalité, fera l'objet de modifications pour s'adapter et répondre aux besoins des parties prenantes avec l'approbation du MCC.

² MCC Policy for Monitoring and Evaluation of Compacts and Threshold Programs

2. PRESENTATION DU MCA-SENEGAL

2.1. Contexte et justificatif

13. Avec une population d'environ 12 millions d'habitants, le Sénégal est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, à l'Ouest par l'Océan Atlantique et au Sud par la Guinée, la Guinée-Bissau et l'enclave de la Gambie qui traverse le centre et isole la région naturelle de la Casamance du reste du territoire. La République du Sénégal a été déclarée éligible à l'aide MCC en 2004.
14. Durant la période février - juillet 2008 et à l'issue de larges consultations menées par le Gouvernement sur l'analyse des contraintes économiques, le Programme MCA-Sénégal a décidé de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté au nord (dans la vallée du Fleuve Sénégal) et au Sud (dans la Casamance) du Sénégal.
15. Les zones nord et sud ont été choisies dans le but de favoriser la croissance économique dans ces régions, d'accroître la sécurité alimentaire du Sénégal en exploitant le potentiel agricole de ces zones et de favoriser la pénétration au marché sous-régional. La vallée du Fleuve Sénégal, comme la Casamance, est riche en production agricole, en particulier le riz, l'aliment de base de la population sénégalaise.
16. La zone nord, très favorable à l'irrigation intensive, fait face à la faiblesse des superficies emblavées et des rendements agricoles en raison de la faible capacité des infrastructures d'irrigation et de drainage existantes (disponibilité insuffisante d'eau, salinité accrue des terres par défaut de drainage).
17. Malgré un potentiel de développement économique jugé très important, la région naturelle de la Casamance est l'une des régions les plus pauvres du Sénégal. La mise en valeur de ce potentiel de développement économique caractérisé par la richesse des ressources naturelles et l'importance de la production agricole, pourrait contribuer significativement à la croissance et la sécurité alimentaire au niveau national. La contrainte principale à la mise en valeur de ce potentiel est la faiblesse du réseau routier qui limite l'exportation à l'échelle nationale ou régionale des biens et services produits dans la région.

2.2. Description du programme et des bénéficiaires.

18. Le but du Compact MCA-Sénégal est de contribuer à la réduction de la pauvreté au Sénégal par la croissance économique. L'objectif du programme (3) est de permettre l'amélioration de la productivité agricole et l'accès aux marchés et aux services grâce à des investissements au niveau des infrastructures structurantes dans les secteurs des routes et l'irrigation à travers deux grands projets :

- ✦ Le Projet de Réhabilitation des routes nationales 2 et 6 dont l'objectif est d'accroître l'accès aux marchés et aux services en vue de réduire les durées de transport et les coûts.
- ✦ Le Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau qui poursuit l'objectif d'accroître la productivité du secteur agricole par l'extension et l'amélioration de la qualité du système d'irrigation dans le Nord du Sénégal.

19. Le nombre de bénéficiaires directs du programme est estimé à environ 1,66 million de personnes à l'horizon 2029, soit environ 138.600 ménages dont 1,1 million dans la région naturelle de la Casamance⁽⁴⁾. Dans cette zone, les bénéficiaires directs proviennent en majorité des ménages vivant avec moins de \$US 2 par personne et par jour dont 42% en dessous du taux de \$US 1,25 par personne et par jour, ou moins. Dans la zone nord, environ

³ Cf. Senegal Compact execution, Annexe 1

⁴ Source : Senegal Compact, Annex 1-2. Certaines populations de la Zone Nord sont aussi bénéficiaires des 2 projets Irrigation et Routes

45% des bénéficiaires directs sont des ménages vivant avec moins de \$US 2 par personne et par jour dont 25% avec moins de \$US 1,25.

20. Le programme générera des prestations directes aux bénéficiaires dont environ 38% à ceux de la région naturelle de Casamance et 62% à ceux de la Vallée du fleuve Sénégal. A terme, le programme serait une contribution importante pour le développement de la Casamance en facilitant les futurs investissements (effet de levier).

2.2.1. Projet de réhabilitation des routes

21. Le Projet Réhabilitation des Routes (PRR) vise à accroître l'accès des bénéficiaires aux marchés nationaux et internationaux grâce à l'amélioration de la qualité des routes et la réduction des temps de Voyage et des coûts ⁽⁵⁾.

22. Le PRR va concerner les routes nationales no. 2 ("RN2") dans le nord et no. 6 ("RN6") dans le sud considérées comme des priorités dans le secteur routier. Elles vont contribuer à faciliter le transport des produits manufacturés, des minéraux et des produits agricoles et aussi pour encourager le tourisme.

23. Le PRR comporte deux volets et plusieurs activités :

- Les activités de réhabilitation (renforcement, élargissement et remplacement des structures associées) de la route nationale 2 sur 120 km de Richard-Toll à Ndioum et de la route nationale 6 sur 256 km de Ziguinchor à Kounkané ;
- Les mesures d'atténuation environnementales et sociales qui comprennent (i) l'élaboration de plans de reboisement communautaires ; (ii) la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur le HIV/SIDA ; (iii) la réinstallation ou recasement des familles qui seront affectées par les travaux de réhabilitation ; (iv) la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation environnementale des communautés ; (v) le suivi environnemental ; (vi) la réalisation de plantation d'alignement ; (vii) la construction / déplacement de marchés hebdomadaires ; et (viii) l'appui à la valorisation du bois issu de déboisement par les communautés.

24. La RN2 constitue la principale route de transport et d'exportation de produits de périmètres irrigués le long du fleuve Sénégal. C'est aussi une route de liaison stratégique avec la Mauritanie et le Mali. La RN#6 relie le Sénégal avec la Guinée Bissau, la Guinée (Conakry), et le Mali. La RN#6 est aussi une route stratégique qui permet le transport des produits agricoles locaux et autres biens et services de la Casamance vers les autres villes du Sénégal, sans avoir à voyager à travers la Gambie. La RN#6 constitue le seul accès terrestre national de et vers la Casamance. La réhabilitation des ces RN va stimuler le trafic interne et transfrontalier et faciliter le commerce en rendant fiable l'accès durant toute l'année.

25. La RN#2 devrait bénéficier à quelque 21.000 ménages ou 250.000 personnes au cours des 20 prochaines années. À l'heure actuelle il ya environ 9.290 ménages, soit 111.500 personnes résidant dans un rayon de 5km de part et d'autre sur le long de la RN#2.

26. L'activité RN#6 aurait une incidence sur certaines 102.000 ménages, soit environ 1,1 million de personnes au cours des 20 prochaines années. À l'heure actuelle il ya une population d'environ 44.000 ménages, soit 474.000 personnes le long de la route.

⁵ Environ 99% des marchandises produites au Sénégal sont transportées par les routes, et 95% de voyages nationaux sont effectués par la route.

2.2.2. *Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau*

27. La Vallée du Fleuve Sénégal bénéficie d'un environnement favorable à l'irrigation intensive :

- longue tradition d'irrigation dans la vallée de plus de 30 ans ;
- disponibilité accrue de l'eau pour l'irrigation ;
- soutien du Gouvernement, de la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), d'institutions bancaires comme la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) et de bailleurs de fonds (Banque Mondiale, JICA, Coopération française, GTZ, BAD, BADEA, Fonds Koweïtiens, etc. ;
- capacités des associations d'agriculteurs renforcées en gestion des systèmes d'irrigation.

28. L'exploitation optimale du potentiel de production agricole de la vallée pourrait fournir une part importante des besoins nationaux en produits agricoles, notamment pour le riz compte non tenues des améliorations qui sont encore nécessaires le long de la chaîne de valeur. Cependant, des contraintes diverses ont conduit à l'abandon de plusieurs milliers d'hectares de terres du fait de la faiblesse des rendements agricoles causée par les disponibilités faibles en eau pour les zones agricoles et l'absence d'un système de drainage approprié et de son corollaire, la salinité du sol.

29. Le Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources Hydriques est une contribution à la stratégie de réduction de la pauvreté et de développement agricole dans la Vallée. Il est composé de 4 activités : activité Delta, activité Podor, activité « Social Safeguards Measures » et activité foncière. Il poursuit l'objectif d'accroître la productivité du secteur agricole par (1) l'augmentation du volume d'eau pour l'irrigation ; (2) l'augmentation des terres irriguées (d'environ 8,500-10,500 hectares de terres supplémentaires; (3) l'élimination du risque d'abandon pour environ 26.000 hectares de terres irrigables existantes, et (4) l'approvisionnement supplémentaire en eau à usage humain et animal dans le Delta, dans le Podor, et dans les zones avoisinantes.

30. Le projet appuiera également une activité de sécurisation foncière dans le but de prévoir ou de maintenir un environnement d'occupation des terres propice pour l'ensemble des bénéficiaires directement concernés par le projet en leur octroyant des titres d'occupation et en mettant à la disposition des collectivités locales des registres et documents fonciers adaptés. Cela va contribuer à l'amélioration du niveau des investissements dans la zone. Pour se faire, le projet va appuyer le développement et la mise en œuvre de conditions et de processus efficaces d'allocation des terres pour un accès équitable et sécurisé. Il va procéder au renforcement des capacités techniques des autorités locales par la production d'outils tels que les manuels de procédures mais aussi par le biais de la communication et de la formation sur la gestion des terres. Ce processus facilitera l'allocation et la formalisation des droits d'utilisation des terres conformément à la législation actuelle et contribuera à la réduction considérable des conflits fonciers dans la zone du programme. Le projet va également s'investir dans des mesures complémentaires de sauvegarde sociale.

31. Le Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau va bénéficier aux ménages exploitant des périmètres, aux propriétaires ou actionnaires des entreprises agricoles et aux ménages travaillant dans les fermes agricoles. Le nombre total de bénéficiaires est estimé à environ 22.390 ménages, soit 268.700 personnes. On estime que le plein développement des périmètres irrigués ciblés par le projet fournira de l'emploi pour environ 9.000 ménages (avantages résultant pour environ 105.000 personnes).

2.3. Logique du programme MCA-Sénégal.

32. L'Annexe N° 2 et la figure n°1 ci-dessous présentent le modèle logique du programme MCA-Sénégal.

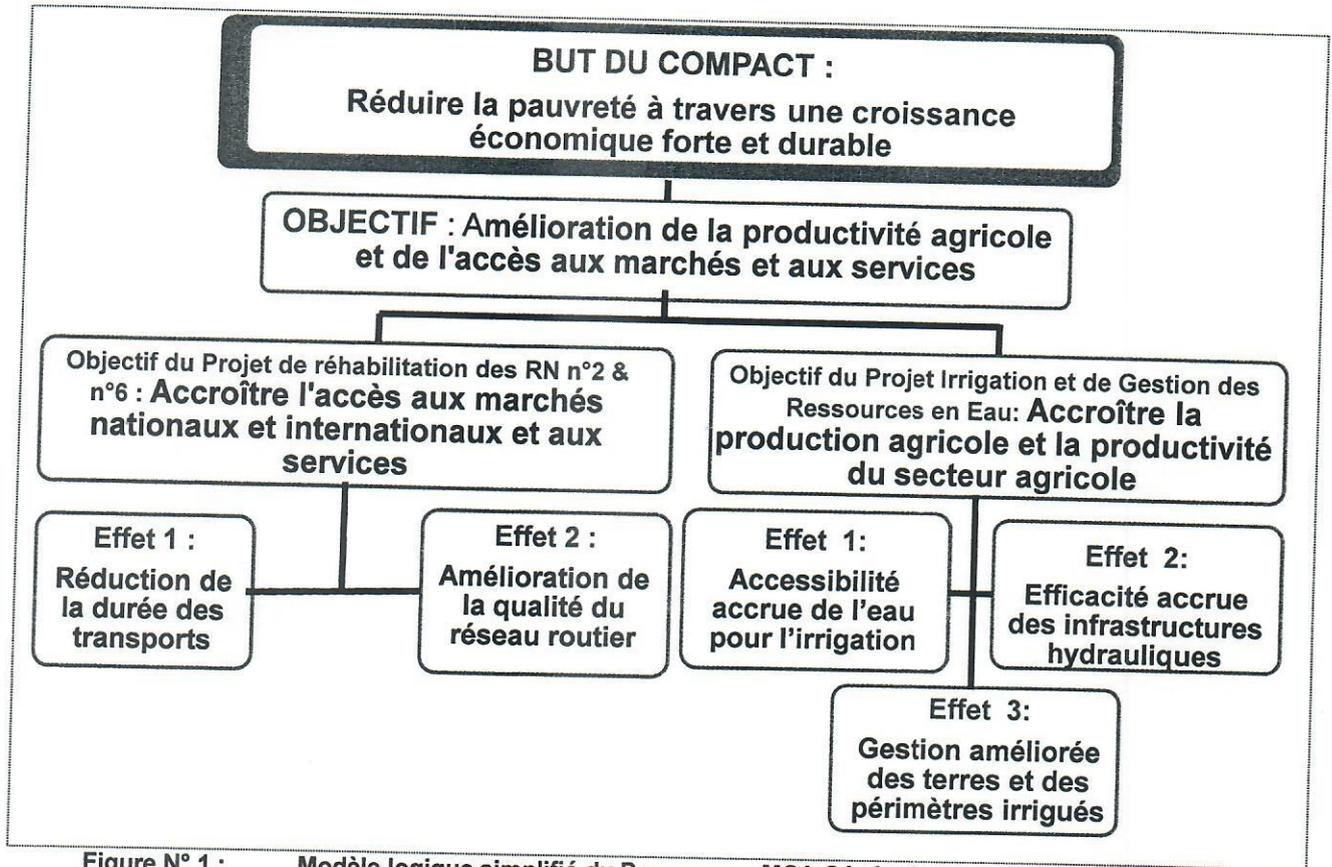


Figure N° 1 : Modèle logique simplifié du Programme MCA-Sénégal

2.4. Impacts économiques.

33. Les projets mis en œuvre dans le cadre du MCA-Sénégal présentent des taux de rentabilité économique compris entre 10,9% et 17,5% calculés sur une période de 20 ans. Les bénéfices générés par les différents projets vont profiter surtout :

- aux quintiles 2 et 3 pour le projet de réhabilitation des RN 2 et 6 ;
- aux quintiles 1, 2 et 3 pour les activités dans le Ngallenka, et ;
- aux quintiles 2, 3 et 4 pour les activités dans le Delta.

34. Cf. Tableau ci-dessous.

Tableau N° 1 : Résultats de l'analyse économique des projets du MCA-Sénégal

Activités	TRE (Taux de Rentabilité Economique (ERR) (*)
Réhabilitation RN#6	12,3%
Réhabilitation RN#2	10,9%
Projet Podor-Ngallenka	13,7%
Projet Delta	17,7%

N.B. : (*) TRI intégrant les coûts de gestion du Compact
Source : Economic Analysys du MCA-Sénégal, 2009.
Cf. www.mcc.gov ou www.mcasenegal.org

3. ARCHITECTURE GENERALE DU PSE DU MCA-SENEGAL

35. Le présent chapitre présente les principes et l'organisation générale du plan de suivi et d'évaluation du MCA-Sénégal dont il vise à assurer une meilleure compréhension afin de rendre sa mise en œuvre plus aisée pour toutes les parties prenantes et d'axer sa gestion sur les résultats et l'impact.

3.1. Principes

36. Compte tenu de la nature et de l'approche du MCA-Sénégal, de l'utilisation de données venant des dispositifs de suivi et d'évaluation de partenaires et de la nécessité de garantir la durabilité, la qualité et la fiabilité des données, le plan de S&E du MCA-Sénégal repose sur les principes :

- de participation et de responsabilisation de l'ensemble des parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation et de contrôle du programme à savoir dans la collecte, le traitement et l'analyse des données ;
- d'articulation avec l'évaluation par l'intégration d'indicateurs de performance listés dans les documents de référence et d'indicateurs communs retenus par le MCC ;
- diversité de la nature des indicateurs : indicateurs quantitatifs et indicateurs qualitatifs ;
- faire-faire en déléguant un certain nombre de tâches à des consultants ou à des partenaires d'exécution ;
- de fiabilité et fidélité des données et des situations retransmises dans les Tableaux de Suivi des Indicateurs ⁽⁶⁾
- de disponibilité et de transparence dans la communication des données sur les résultats sur le site web du MCA-Sénégal.

37. La mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation du MCA-Sénégal repose sur l'engagement des différentes parties prenantes et sa réussite sera le reflet de ce niveau de participation et d'engagement.

3.2. Organisation générale du SE

38. Le SE du MCA-Sénégal repose sur une composante "suivi" et une composante "évaluation".

39. La Composante Suivi structurée autour de 2 fonctions ou types de suivi :

✚ Le **suivi des résultats et des performances** ⁽⁷⁾ du Programme ou Niveau Programme : il permet :

- d'apprécier la pertinence des stratégies et mécanismes particuliers de mise en œuvre et de coordination des différents projets et des activités du MCA-Sénégal ;
- de suivre les résultats et le niveau de réalisation des indicateurs de performance du MCA-Sénégal tels que définis par les différents accords et permettant de rendre compte de la réalisation (ou non) des objectifs assignés au programme à l'aide des ITT renseignés.

✚ le **suivi des risques** qui comprend l'ensemble des processus de planification et de gestion des risques et qui permet d'assurer un suivi préventif des risques potentiels identifiés et de mettre en œuvre, si nécessaire, les stratégies de mitigation.

40. Par contre, la Composante Evaluation dont l'objectif est d'évaluer l'impact des interventions du MCA-Sénégal sur les bénéficiaires directs (Ménages, Entreprises agricoles) et indirects (ménages des zones d'emprise, autres types d'entreprises, etc.) et l'atteinte des objectifs global et

⁶ A l'aide des Indicators Tracking Tables (ITT)

⁷ Aussi appelé Niveau Projet

spécifiques tels que définis dans les accords. Elle est structurée autour de plusieurs types d'évaluation :

- ✚ des évaluations internes, menées par et en utilisant les ressources humaines du programme (Management Unit, IEA, TBD, Partenaires) ;
- ✚ des évaluations menées conjointement avec les organes du MCA-Sénégal (Conseil de Surveillance, Comité des Parties Prenantes), et ;
- ✚ des évaluations externes sous-traitées à des consultants ;
- ✚ des évaluations d'impact commanditées par MCC.

41. Le système d'information qui découlera du plan de suivi-évaluation sera domicilié au niveau de la plateforme intégrant un système d'information géographique (SIG) et accessible par WEB à une communauté d'acteurs⁸ détenant chacun un accès limité selon des besoins spécifiques et les profils. Cette application sera hébergée sur le site web du MCA-Sénégal (www.mcasenagal.org). Conformément à la charte de transparence et de communication en vigueur, les données sur le suivi & l'évaluation seront publiées sur l'interface "grand public" du site et seront rendues accessibles.

42. Les principales parties prenantes du SE du MCA-S :

- Les décideurs : Gouvernement du Sénégal et Millennium Challenge Corporation
- Les organes du MCA-S : Conseil de Surveillance et Comités des Parties Prenantes ;
- Les gestionnaires et partenaires d'exécution : direction générale et équipes des directions et projets du MCA-S ; les partenaires d'exécution (SAED et AGEROUTE), les unités de gestion des projets Irrigation et Routes ;
- Les partenaires : autres acteurs du développement, autorités locales et administratives, etc.
- Les bénéficiaires : bénéficiaires directs, le grand public et la Presse.

Cf. Annexe III sur l'analyse des Parties Prenantes du SE du MCA-Sénégal.

43. Les rôles des principaux acteurs impliqués dans le fonctionnement du plan de suivi-évaluation du MCA-Sénégal sont :

- ✚ Les Animateurs du PSE : dans ce groupe d'acteurs (qui alimentent et animent le PSE), on retrouve les équipes des projets du MCA-S et les Unités de Gestion des Projets Irrigation et Routes ;
- ✚ Les Utilisateurs ou acteurs de 1er niveau (premiers utilisateurs des informations du dispositif de SE) : ce sont le MCC, le Conseil de Surveillance, le Comité des Parties Prenantes, la Cellule d'Appui au MCA-S, la direction générale du MCA-S et les partenaires d'exécution (SAED, AGEROUTE) ;
- ✚ Les Utilisateurs ou acteurs de deuxième niveau : ce groupe comprend les autres partenaires (ANSD, DEEC), les partenaires de développement intervenant dans les mêmes zones d'intervention que le MCA-S (Banque Mondiale, Union Européenne, USAID, GTZ, JICA, etc.), les projets et programmes partenaires présents dans les mêmes zones, les autorités administratives et locales, les Organisations Professionnelles, les Bénéficiaires directs (ménages et entreprises), etc. ;
- ✚ Les Utilisateurs ou acteurs de troisième niveau : dans ce groupe, on classe les bénéficiaires indirects, le Grand Public et la Presse.

Cf. Figure ci-dessus.

⁸ Management Unit de MCA-Sénégal, MCC Resident Country Office, PMU des Agences d'Exécution des Projets, MCC Washington, Membres du Comité de Surveillance, Membres du Comité des Parties Prenantes

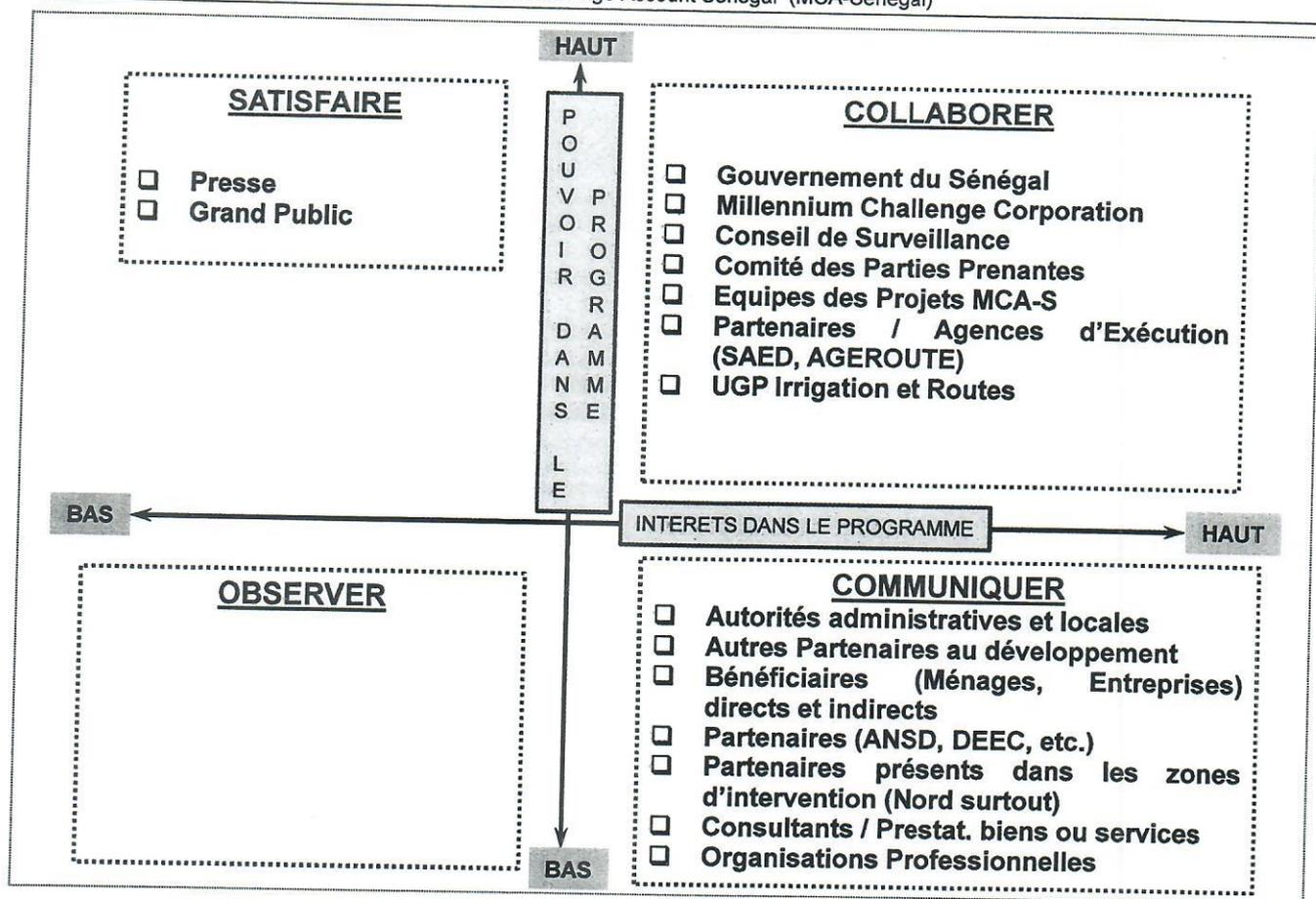
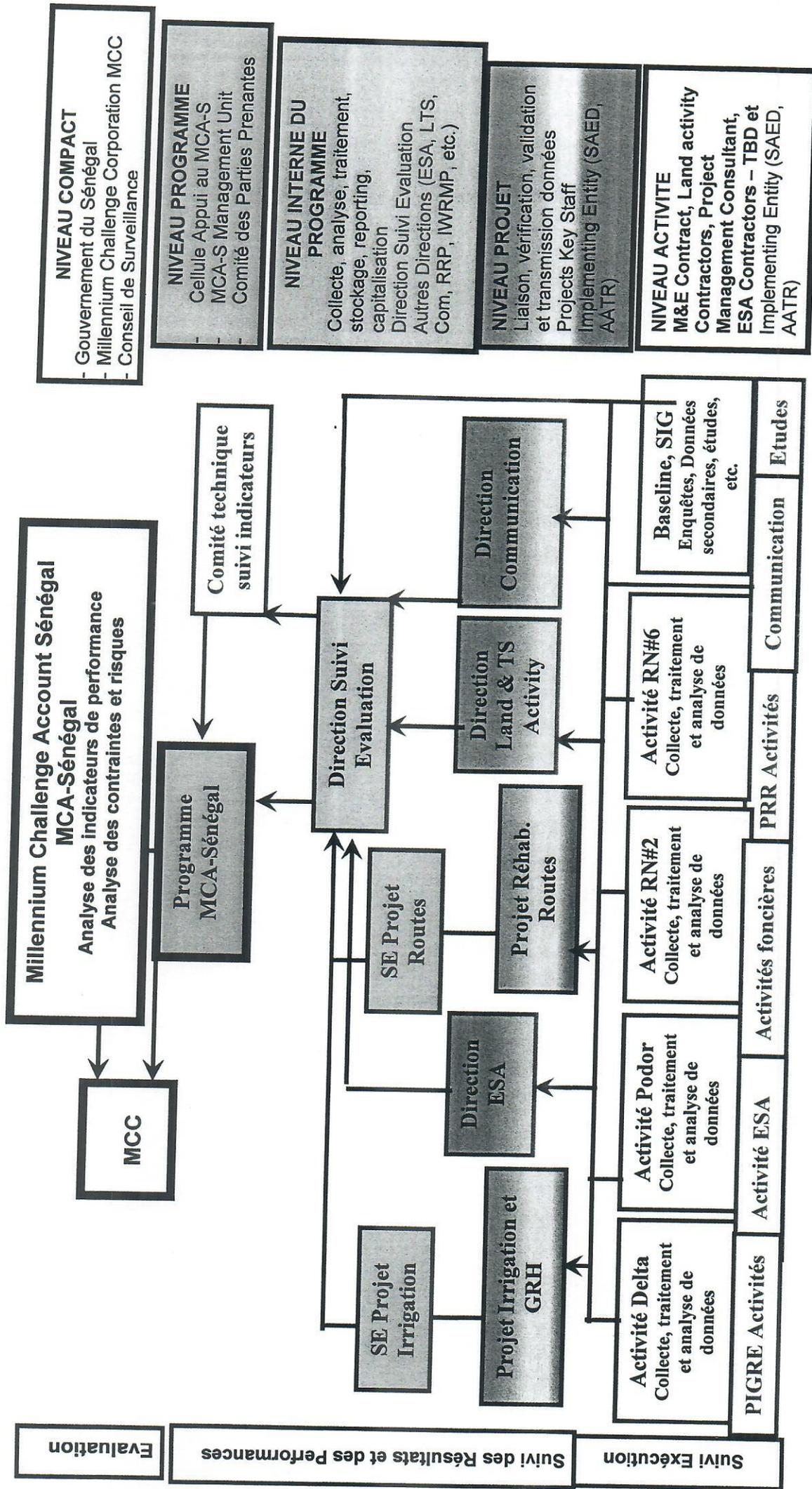


Figure N° 2 : Acteurs du dispositif de suivi-évaluation du MCA-S

3.3. Organigramme du S&E

44. L'organigramme du S&E du MCA-Sénégal est donné dans la figure n° 3 ci-après.
45. On distingue les niveaux de suivi – évaluation suivants :
- Le niveau Projet mis en œuvre par le directeurs de projets ;
 - Le niveau interne du Programme exécuté par la Direction SE en collaboration avec les autres directeurs et chargés du suivi des indicateurs de performance (ITT) ;
 - Le Niveau Programme et Compact mis en œuvre par la Direction Générale en relation avec la CA/MCA-Sénégal et les autres acteurs (MCC, Conseil de Surveillance).
46. Il sera mis en place un Comité technique de suivi des indicateurs qui aura pour mission de vérifier la qualité et la fiabilité des données et de valider les analyses. Il comprendra l'ensemble des directeurs du MCA-Sénégal et bénéficiera de l'appui de l'ANSD en cas de besoin.

Figure N° 3 : Organigramme de l'organisation du S&E



4. COMPOSANTE SUIVI

47. La Composante Suivi du PSE du MCA-Sénégal a pour objectif de :

- mesurer, par le biais d'indicateurs de performance ("fonction Suivi du Programme"), les résultats et la performance du Programme pendant sa mise en œuvre afin de s'assurer que les objectifs et les gains économiques attendus seront réalisés et de permettre des ajustements durant l'exécution des activités afin d'améliorer l'impact global du Programme, et ;
- suivre certains risques opérationnels ("fonction Suivi des Risques") ⁽⁹⁾ identifiés pour les projets et le Programme par le biais d'indicateurs de risques dans le but de mettre en œuvre au sein du Programme et des différents projets des processus de planification et de management des risques.

4.1. Fonction "Suivi des résultats et des performances du Programme"

48. Le Suivi du Programme a pour objectifs :

- d'apprécier la pertinence des stratégies et mécanismes particuliers de mise en œuvre et de coordination des différents projets et des activités du MCA-Sénégal ;
- de suivre les résultats et le niveau de réalisation des indicateurs de performance du MCA-Sénégal tels que définis par les différents accords et permettant de rendre compte de la réalisation (ou non) des objectifs assignés au programme.

49. Il se fera par le biais d'indicateurs de performance définis par les accords et surtout sur la base de l'Annexe III du Millennium Challenge Compact.

4.1.1. Indicateurs de Performance

50. Les effets du Programme seront mesurés pendant les cinq années du Compact à l'aide d'indicateurs de performance ⁽¹⁰⁾. Les indicateurs de performances sont des mesures (quantitatives, qualitatives ou de jalons le long d'une échelle qualitative ou quantitative) d'impact, d'effets, des extrants, des activités et des intrants qui sont suivis et contrôlés durant la mise en œuvre des projets en vue d'évaluer le progrès à un moment précis. Ils fournissent de la rétroaction au système de gestion et mesurent l'atteinte des résultats escomptés.

51. L'annexe IV présente les indicateurs de performance retenus pour la mesure des progrès du MCA-Sénégal avec des valeurs de références et valeurs cibles. Les principaux indicateurs de performance du MCA-Sénégal au niveau du but, des objectifs et des résultats sont présentés dans le Tableau N° 2, ci-dessous.

52. Pour chaque indicateur de performance, il est défini une valeur de référence, une valeur cible, la méthodologie et la fréquence de collecte de données ainsi que le responsable de collecte. Cf. Annexes IV. Tableaux de définition des indicateurs de performance.

53. Ces indicateurs permettent de suivre la performance du Programme pendant la mise en œuvre du Compact, de s'assurer que les objectifs et les gains économiques attendus seront réalisés et de procéder aux ajustements durant l'exécution des activités afin d'améliorer l'impact global du Programme.

54. Pour chaque indicateur, il est élaboré une fiche d'indicateur afin de faciliter sa collecte, son suivi et son exploitation. Cf. Annexe V.

⁹ Cette fonction ne suit pas les risques de management identifiés dans le registre des risques du MCA-Sénégal par le Staff du MCA-S avec l'appui des différents partenaires

¹⁰ Cf. Annexe III, Description of the Monitoring and Evaluation Plan, Senegal Compact

55. Les Indicateurs de Performance seront suivis sur la base de fiches dénommées "Fiches d'Indicateurs" présentées à l'annexe VI.

56. La fiche d'indicateur fournit pour chaque indicateur :

- la définition et la spécificité ;
- la provenance (ou source) des données ;
- la périodicité de collecte et les utilisateurs des résultats ;
- les valeurs de référence et les cibles par période, et ;
- les analyses et commentaires des performances réalisées.

4.1.2. Rapports de Suivi-Evaluation

57. A la fin de chaque trimestre, un rapport narratif est soumis par MCA-Sénégal à MCC Washington en même temps qu'une requête de financement. Les tableaux de suivi des indicateurs de performance ⁽¹¹⁾ sont annexés au Rapport Narratif Trimestriel. Cf. Annexe V sur les Tableaux de suivi des indicateurs de performance, Annexe IX sur les canevas de rapports narratifs, de rapports trimestriel et annuel respectivement qui seront soumis au MCC et au Conseil de Surveillance du MCA-Sénégal.

58. Le tableau de suivi des indicateurs (ou ITT) permet de synthétiser sous une forme matricielle les valeurs des indicateurs pour une période indiquée et de calculer les déviations par rapport aux valeurs cibles. Il permet aussi une comparaison entre le résultat du trimestre en cours avec celui du trimestre précédent et de présenter les valeurs cibles des prochains trimestres et années jusqu'à la fin du Compact.

59. Les requêtes de décaissement et donc les tableaux de suivi (ITT) des indicateurs sont soumis à MCC quatre fois par an, 20 jours avant la fin du trimestre, soit les 10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre. Un rapport narratif supplémentaire est soumis une fois par année (30 octobre) afin de présenter les principaux résultats et progrès accomplis, en se basant notamment sur les évidences dégagées par le suivi des indicateurs de performance.

60. Le rapport narratif trimestriel (Narrative Report) est présenté selon le canevas approuvé par le MCC. En plus de ce rapport et pour satisfaire des besoins nationaux d'information sur les activités conduites par le MCA-Sénégal, un Rapport Trimestriel d'Avancement est élaboré par la Direction Suivi-Evaluation. Le canevas de ce rapport est présenté en annexe 9.2. Cette version plus détaillé du rapport ainsi que le tableau de suivi des indicateurs seront envoyés à l'ensemble des partenaires et publiés sur le site web de MCA-Sénégal.

¹¹ En Anglais : Indicator Tracking Tables (ITT)

Tableau N° 2 : Indicateurs de but, d'objectifs, de résultats et d'opérations du MCA-S

Niveau	Indicateur (Code et intitulé)	Unité	Ventilés par sexe, le revenu et l'âge			
			Sexe	Age	Revenu	Quintile Pauvreté
But	Indicateur P.1. : Taux de variation des revenus nets des bénéficiaires tirés du projet l'irrigation (Delta et Ngallenka)	%	OUI	NON	NON	OUI
But	Indicateur P.2. Taux de variation du niveau de consommation annuelle de la population de la zone d'emprise de la RN#2	%	NON	NON	NON	OUI
But	Indicateur P.3. : Taux de variation du niveau de consommation annuelle de la population de la zone d'emprise de la RN#6	%	NON	NON	NON	OUI
Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau						
Objectif	Indicateur IWRM.1. : Volumes de la production de riz paddy irrigué (tonne)	Tonnes	OUI	NON	NON	NON
Objectif	Indicateur IWRM.2. : Volumes de la production de tomate (tonne)	Tonnes	OUI	NON	NON	NON
Objectif	Indicateur IWRM.3. : Volumes de la production d'oignon (tonne)	Tonnes	OUI	NON	NON	NON
Objectif	Indicateur IWRM.4. : Intensité culturale (Delta)	Ratio	OUI	NON	NON	NON
Objectif	Indicateur IWRM.5. : Intensité culturale (Ngallenka)	Ratio	OUI	NON	NON	NON
Objectif	Indicateur IWRM.6. : Bénéficiaires de projet	Nombre	OUI	OUI	OUI	NON
Effet	Indicateur IWRM.7. : Superficie de terre potentiellement irrigable (Delta et Ngallenka)	Ha	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur IWRM.8. : Débit total mesuré (Q) aux ouvrages de Ronk et G (Delta)	m ³ /s	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur IWRM.9. : Nombre d'hectares formalisés (ayant un titre d'affectation et enregistré)	Ha	OUI	OUI	NON	NON
Produit	Indicateur IWRM.10. : Linéaire d'axes hydrauliques réhabilités dans le Delta	Km	NON	NON	NON	NON
Produit	Indicateur IWRM.11. : Linaire du canal de drainage principal construit dans le Delta	Km	NON	NON	NON	NON
Produit	Indicateur IWRM.12. : Longueur totale des adducteurs principaux construite (Ngallenka)	km	NON	NON	NON	NON
Produit	Indicateur IWRM.13. : Superficies potentiellement irrigables (Ngallenka)	Ha	NON	NON	NON	NON
Produit	Indicateur IWRM.14. : Nombre de personnes formées sur les outils de sécurisation foncière (selon le genre et l'âge) ;	Nombre	OUI	OUI	NON	NON
Projet de Réhabilitation des Routes						
Objectif	Indicateur PRR.1. : Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Richard-Toll – Ndioum	véh / jour	NON	NON	NON	NON
Objectif	Indicateur PRR.2 : Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Ziguinchor – Tanaff	véh / jour	NON	NON	NON	NON
Objectif	Indicateur PRR.3. : Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Tanaff – Kolda	véh / jour	NON	NON	NON	NON
Objectif	Indicateur PRR.4. : Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Kolda – Kounkané	véh / jour	NON	NON	NON	NON
Objectif	Indicateur PRR.5. : Durée des voyages sur la RN#6	%	NON	NON	NON	NON
Objectif	Indicateur PRR.6. : Durée des voyages sur la RN#2	%	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur PRR.7. : Indice International de Rugosité (IRI) RN#2	Ratio	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur PRR.8 : Indice International de Rugosité (IRI) RN#6	Ratio	NON	NON	NON	NON
Produit	Indicateur PRR.9 : Kilomètres de routes réhabilitées sur la RN#2	Km	NON	NON	NON	NON
Produit	Indicateur PRR.10 : Kilomètres de routes réhabilitées sur la RN#6	Km	NON	NON	NON	NON

4.1.3. Procédure de suivi et Organisation

4.2.3.1. Suivi des Indicateurs de performance

61. Les ITT sont établis par l'équipe de la Direction du Suivi et Evaluation sur la base de fiches de collecte et des rapports trimestriels soumis par les Directeurs de Projets. La vérification de la qualité et de l'exhaustivité des données est faite par la DSE. Une première version est soumise aux Directeurs des projets pour commentaires et observations avant d'être finalisée et soumise à la Direction Générale qui se charge de la soumettre à MCC 20 jours avant la fin du dernier mois du trimestre (10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre). Les ITT font partie de la liasse de documents obligatoires à présenter par le MCA-S pour les requêtes trimestrielles de fonds.

62. Aussi, selon une périodicité annuelle (année fiscale : octobre à septembre), un rapport annuel est élaboré par la DSE pour le Conseil de Surveillance sur la base des rapports des différents projets. Le rapport annuel présente les principaux résultats et les progrès accomplis par les différents projets et activités durant l'année fiscale.

63. Le calendrier de collecte et de traitement des indicateurs est le suivant :

Tableau N° 3 : Calendrier de collecte et de traitement des indicateurs de performance

Fréquence de collecte concernée	Date limite de dépôt	Responsables	Date limite Synthèse	Soumission à MCC (*) et Conseil de Surveillance (**)
ITT trimestriel				
▪ Trimestre # 1 : Octobre - Décembre	20 Janvier	ME Officiers sur la base des rapports des Directeurs (Routes, Irrigation, ESA, Gestion Foncière, Communication) reçus au plus tard le 15 janvier, avril, juillet ou octobre	31 Janvier	10 mars (*) (**)
▪ Trimestre # 2 : Janvier - Mars	20 Avril		30 Avril	10 juin (*) (**)
▪ Trimestre #3 : Avril – Juin	20 Juillet		31 Juillet	10 septembre (*) (**)
▪ Trimestre # 4 : Juillet - Septembre	20 Octobre		31 Octobre	10 décembre (*) (**)
ITT annuel (du 1er octobre au 30 septembre)	20-octobre	du 1er octobre au 30 septembre	31 Octobre	31 octobre (*) (**)
Rapport annuel (du 1er octobre au 30 septembre)	20-octobre	du 1er octobre au 30 septembre	31 Octobre	10 Décembre (*) (**)

4.2.3.2. Rapports trimestriels

64. Pour assurer le bon fonctionnement du PSE du MCA-Sénégal, un rapport trimestriel comprenant le plan de travail trimestriel (planification des activités du prochain trimestre) et le rapport trimestriel d'activités (bilan des activités) doit être fourni par les différentes unités de gestion de projets (PMU Irrigation et PMU Routes) et directions (services techniques, services financiers). Le rapport doit être analytique et axé sur les produits attendus du projet ou de la direction. Cf. Annexe IX sur les canevas des rapports trimestriel et annuel.

65. Les dates de production des différents rapports sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 4 : Délais de production des rapports trimestriels

NIVEAUX	RESPONSABLES	DATES	DESTINATAIRES ET AMPLIATAIRES
PMU Irrigation	Coordonnateur PMU	Le 20 du dernier mois du trimestre en cours	Directeurs du Projet Irrigation (Directeurs Irrigation, Foncier et RI, ESA) Experts Genre Conseiller Qualité Directeur Communication Directeur Suivi & Evaluation Directeur Général Adjoint Directeur Général
PMU Routes	Coordonnateur PMU	Le 20 du dernier mois du trimestre en cours	Directeurs du Projet Routes Directeur Communication Directeur Suivi & Evaluation Conseiller Qualité Directeur Général Adjoint Directeur Général
Rapport Trimestriel d'Activités des Directions Techniques et Financière	Directeurs DAF	Le 25 du dernier mois du trimestre en cours	Directeur Suivi & Evaluation Experts Genre Conseiller Qualité Directeur Général Adjoint Directeur Général
Draft du Rapport Trimestriel d'Activités	Directeur Suivi & Evaluation	Le 05 du premier mois du trimestre précédent	Directeur Général Directeur Général Adjoint Tous les Conseillers Tous les Directeurs Expert Genre
Observations des Directions sur le draft	Directeurs DAF	Le 10 du premier mois du trimestre précédent	Directeur Suivi & Evaluation Directeur Général Adjoint Directeur Général
Finalisation du Rapport Trimestriel d'Activités	Directeur Suivi & Evaluation	Le 15 du premier mois du trimestre précédent	Directeur Général Directeur Général Adjoint Tous les Conseillers Tous les Directeurs
Envoi aux parties prenantes et organes	Directeur Général DGA	Le 20 du premier mois du trimestre en cours	Organes de supervision et de suivi
Mise en ligne	Webmaster		Site Web MCA-S

4.2.3.3. Le Reporting annuel

66. Le Rapport bilan sur les activités du MCA-Sénégal à la fin de l'Année Fiscale (Octobre – Septembre) va être élaboré sur la même base que le Rapport Trimestriel et sera axé sur les produits. Le rapport bilan annuel est élaboré en fin d'année fiscale par la direction suivi et évaluation sur la base des rapports annuels des différentes directions et unités de gestion des projets. Le canevas des rapports annuels est identique à celui des rapports trimestriels.

Tableau N° 5 : Calendrier de production des rapports annuels

NIVEAUX	RESPONSABLES	DATES	DESTINATAIRES ET AMPLIATAIRES
PMU Irrigation	Coordonnateur PMU	Le 30 Septembre de l'année fiscale en cours	Directeurs du Projet Irrigation (Directeurs Irrigation, Foncier et RI, ESA) Experts Genre Conseiller Qualité Directeur Communication Directeur Suivi & Evaluation Directeur Général Adjoint Directeur Général
PMU Routes	Coordonnateur PMU	Le 30 Septembre de l'année fiscale en cours	Directeurs du Projet Routes Directeur Communication Directeur Suivi & Evaluation Conseiller Qualité Directeur Général Adjoint Directeur Général
Rapport Annuel d'Activités des	Directeurs DAF	Le 10 Octobre de l'année fiscale	Directeur Suivi & Evaluation Experts Genre

NIVEAUX	RESPONSABLES	DATES	DESTINATAIRES ET AMPLIATAIRES
Directions Techniques et Financière		précédente	Conseiller Qualité Directeur Général Adjoint Directeur Général
Draft du Rapport Annuel d'Activités	Directeur Suivi & Evaluation	Le 20 Octobre de l'année fiscale précédente	Directeur Général Directeur Général Adjoint Tous les Conseillers Tous les Directeurs Expert Genre
Observations des Directions sur le draft	Directeurs DAF	Le 25 Octobre de l'année fiscale précédente	Directeur Suivi & Evaluation Directeur Général Adjoint Directeur Général
Finalisation du Rapport Annuel d'Activités	Directeur Suivi & Evaluation	Le 30 Octobre de l'année fiscale précédente	Directeur Général Directeur Général Adjoint Tous les Conseillers Tous les Directeurs
Envoi aux parties prenantes et organes	Directeur Général DGA	Le 20 du premier mois du trimestre en cours	Organes de supervision et de suivi
Mise en ligne	Webmaster		Site Web MCA-S

4.2. Fonction "Suivi des Risques"

4.2.1. Principe général

67. Un risque est une menace issue de l'environnement interne ou externe, susceptible de retarder ou d'empêcher l'accomplissement des objectifs du programme, des projets ou d'entraver le démarrage ou la poursuite. Il est constitué par la possibilité qu'un fait ayant des conséquences non souhaitables se produise.

68. La fonction suivi ou gestion des risques dans le cadre du MCA-Sénégal comprend l'ensemble des processus de planification et de management des risques : l'identification des risques, l'analyse des risques, les réponses aux risques et la surveillance et maîtrise du projet ⁽¹²⁾.

69. Les éléments constitutifs de ce processus seront mis à jour tout au long de la mise en œuvre des projets et du programme à tous les niveaux par la direction suivi et évaluation en relation avec les autres directions. La finalité visée est d'augmenter la probabilité et l'impact des événements positifs (hypothèses) et de diminuer la probabilité et l'impact des événements défavorables à la conduite du programme et des projets.

4.2.2. Risques identifiés

70. La logique du Programme du MCA-Sénégal est basée sur :

- des évidences connues ;
- un certain nombre d'hypothèses spécifiques, et ;
- les liens entre les activités du Programme et les objectifs à moyen et long terme.

71. Cependant, des risques internes et externes peuvent remettre en cause les hypothèses et les liens de causalité qui fondent l'analyse de rentabilité économique. Ces risques (probabilité et contrainte) peuvent aussi affecter le succès des interventions. Dans la mesure du possible, le suivi du risque va permettre de surveiller leur réalisation et d'enclencher les mesures d'atténuation ou de mitigation des risques envisagées au cas échéant.

72. Une risque restreinte des risques identifiés et présentant une forte probabilité et/ou un impact sur les activités et les résultats sont classés en trois (3) catégories :

¹² Cette fonction se limite aux risques liés à l'atteinte des objectifs et n'intègre pas les risques de management ou autre niveau de risque identifiés et qui font l'objet d'un suivi spécifique par et pour la Direction Générale et les autres directions du MCA-S

- ✚ Risques de gestion opérationnelle :
 - Retards dans l'exécution des projets, notamment les activités de construction de routes et d'infrastructures d'irrigation ;
- ✚ Risques économiques :
 - Taux de change défavorable du Dollar ;
 - Le dépassement (de plus de 30%) des coûts estimés ;
 - Baisse des rendements agricoles (raisons agronomiques, climatiques ou techniques).
- ✚ Risques environnementaux et sociaux :
 - Des conflits sociaux entre les populations affectées par le projet dans la répartition des terres ;
 - Perte de production par l'invasion des périmètres irrigués par des oiseaux granivores.

4.2.3. Outils de suivi des risques

73. Le processus de suivi des risques se fera avec l'aide de deux outils : la fiche d'analyse des risques et la fiche de suivi des risques. Il impliquera fortement le Conseiller Qualité.

74. La fiche d'analyse des risques permet de dérouler les étapes d'identification, d'analyse et de planification des réponses aux risques. Par contre, la fiche de suivi des risques permet d'assurer la surveillance des différents risques identifiés à l'aide d'indicateurs de veille ou proxy. Cf. Annexe VII. Outils de gestion des risques.

75. Les différents risques identifiés pour le programme MCA-Sénégal sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 6 : Risques et indicateurs de risques identifiés

Risque	Indicateur de Risque	Périodicité de suivi	Responsable du suivi
Retards dans la mobilisation ou l'exécution des projets, notamment les activités de construction de routes et d'infrastructures d'irrigation	1. Nombre de jours de retards pour les activités du Projet Irrigation 2. Nombre de jours de retards pour les activités du projet Routes	Trimestrielle	Directeur Irrigation Directeur Routes Cons. Qualité
Taux de change défavorable du Dollar	3. Taux de change du Dollar	Trimestrielle	Directeur Admin & Fin. Cons. Qualité
Le dépassement (de plus de 30%) des coûts estimés ;	4. Taux de dépassement des coûts	Annuelle	Directeur Admin & Fin. Cons. Qualité
Baisse des rendements agricoles (raisons agronomiques, climatiques ou techniques).	5. Niveau d'atteinte des rendements prévus	Annuelle	Directeur Irrigation Cons. Qualité
Des conflits sociaux entre les populations affectées par le projet dans la répartition des terres ;	6. Nombre de conflits non résolus dans la répartition des terres	Trimestrielle	Directeur Foncier & RI Cons. Qualité
Perte de production par l'invasion des périmètres irrigués par des oiseaux granivores ou criquets ou toute autre catastrophe.	7. Rapport entre les productions prévues et les productions réelles	Annuelle	Directeur Irrigation Cons. Qualité

5. COMPOSANTE EVALUATION

76. L'évaluation est une composante essentielle du Programme MCA-Sénégal et constitue un axe majeur de l'approche du MCC. Cette approche intègre des méthodologies spécifiques pouvant fournir des indications sur les impacts des programmes mis en œuvre et attribuables aux interventions des projets financés.

77. La Composante Evaluation du PSE du MCA-Sénégal a pour objectifs :

- d'analyser de manière rétrospective (évaluation récapitulative) les résultats atteints à la lumière des effets attendus et de déterminer si ces résultats sont attribuables aux interventions ;
- d'évaluer l'impact des projets du MCA-Sénégal sur les bénéficiaires ;
- d'analyser de manière formative (évaluation formative pour l'équipe du MCA-Sénégal) les résultats des différents projets mis en œuvre de manière à améliorer leur exécution et d'atteindre les objectifs fixés par le Compact

78. Les activités de la composante évaluation seront axées sur : (i) des évaluations internes, menées en utilisant les ressources humaines du MCA-Sénégal (Staff MCA-Sénégal, Partenaires d'exécution, Unités de Gestion des Projets) selon des méthodes participatives, (ii) une évaluation à mi-parcours, (iii) une évaluation finale, (iv) des évaluations ad-hoc et études spéciales, (v) les évaluations d'impact financés par le MCC, et vi) des enquêtes auprès des Ménages et des Entreprises.

5.1. Evaluations internes

79. Les évaluations internes seront organisées sous la forme d'ateliers avec la participation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets. L'approche méthodologique qui sera adoptée fera appel à un processus de modération pour faire réfléchir les participants sur les différentes actions mises en œuvre avec une grille comprenant les étapes suivantes :

- restituer (décrire) les étapes du déroulement des actions appuyées par le/les projet(s) ;
- établir les effets positifs et négatifs du point de vue des parties prenantes ;
- faire une analyse participative et critique de ces effets et expliquer les succès ou les difficultés rencontrées ;
- formuler les recommandations pour le futur.

80. Ces ateliers d'évaluation interne seront organisés une fois par an et seront conduits par la Direction Suivi et Evaluation appuyée par des consultants, si nécessaire. Ils permettront d'approfondir l'analyse critique du rapport bilan annuel du MCA-Sénégal et d'apprécier la pertinence du dispositif organisationnel mis en place.

5.2. Evaluation à mi-parcours

81. Ce sera une évaluation rétrospective réalisée à la mi-parcours, soit au milieu de l'année 3 (2013) du Compact. Cette évaluation analysera le niveau de réalisation des activités et les progrès réalisés par rapport aux effets attendus et au calendrier d'exécution.

82. L'évaluation à mi-parcours permettra aussi de capitaliser sur les leçons apprises et d'identifier des anomalies significatives entre les résultats prévus et les performances réelles, y compris une analyse critique des écarts entre les cibles et le bilan réel des indicateurs du programme.

83. Les résultats et recommandations de cette évaluation qui sera menée par un consultant indépendant et qualifié, permettront d'opérer des corrections à la mise en œuvre si besoin en était. Le projet de termes de référence de cette étude sera élaboré par MCA-Sénégal et soumis à l'Avis de Non-Objection du MCC Washington.

84. Les résultats de cette évaluation seront présentés au Conseil de Surveillance et au Comité des Parties Prenantes.

5.3. Evaluation finale

85. L'évaluation finale du Programme MCA-Sénégal sera organisée durant le deuxième semestre de la dernière année du Compact, soit environ six mois avant la date de la fin des activités du Compact.

86. Elle sera menée par une équipe d'évaluateurs indépendants qui seront chargés d'analyser rétrospectivement si les objectifs du sous programme ont été atteints ou pas. L'équipe de consultants analysera les résultats des Enquêtes Ménages et Entreprises réalisées durant la dernière année du Compact sur un échantillon de ménages touchés et sur un échantillon de ménages non touchés par les interventions et qui serviront de groupes de comparaison. Ces données seront analysées dans l'évaluation finale et comparées aux données de référence collectées durant l'enquête de base et à celles de l'enquête à mi-parcours.

87. L'évaluation finale mettra aussi l'accent sur le caractère viable et durable des résultats et des effets (positifs ou négatifs) du MCA-Sénégal. Elle mettra aussi l'accent sur les taux de rentabilité économique revus en comparaison de taux de l'analyse économique ex-ante et sur les résultats fortuits ou inattendus du Programme. Les résultats de l'évaluation permettront d'alimenter le processus de capitalisation en tirant les conclusions sur les bonnes pratiques qui pourront être dupliquées dans d'autres projets et sur d'autres sites.

5.4. Evaluations ad-hoc et études spéciales

88. Dans l'optique de la préparation des évaluations à mi-parcours et finale, des évaluations ad-hoc ou des études spéciales des projets du MCA-Sénégal peuvent être conduites de commun accord entre MCC Washington et MCA-Sénégal. Ces études spéciales seront organisées avec les ressources humaines internes du MCA-S et porteront sur les thématiques suivantes :

1. ***Évaluation de la satisfaction et de la connaissance*** pour évaluer le degré de satisfaction des différents bénéficiaires des activités et évaluer les changements induits au niveau des connaissances, des attitudes et pratiques des bénéficiaires directs ;
2. ***Evaluation de la dimension Genre dans la mise en œuvre du MCA-Sénégal*** afin d'apprécier la prise en compte de la dimension Genre (égalité et équité) dans les orientations stratégiques, dans la planification et la mise en œuvre des activités, dans les résultats et des effets, en particulier dans le domaine foncier et économique ;
3. ***Analyses de processus qualitatives*** dans le but de préparer l'évaluation à mi-parcours ou finale et de documenter les interventions du MCA-Sénégal. Ces analyses permettront de décrire et d'évaluer le processus de mise en œuvre et d'identifier les forces et les faiblesses de la conception et de l'exécution des projets.
4. ***Mise à jour des projections de pauvreté*** pour évaluer les changements induits sur le niveau de pauvreté, réviser les calculs de taux de rendement économique et sur la redistribution de la valeur ajoutée supplémentaire induite par les activités du MCA-Sénégal ;

5.5. Evaluation d'impact

89. Conformément aux procédures en vigueur, le MCC va conduire des évaluations indépendantes de l'impact de ses programmes dans le cadre global de l'accent mis sur les résultats. Une évaluation rigoureuse des impacts mesure les changements au niveau de l'individu, du ménage ou du bien-être de la communauté qui découle d'un projet ou programme donné. La caractéristique d'une évaluation d'impact est l'utilisation d'un contrefactuel qui identifie ce qui aurait pu arriver aux bénéficiaires sans le projet. Ce contrefactuel est déterminant pour la compréhension des améliorations directement causées par le programme dans la vie des populations. Alors que les indicateurs de suivi du Compact décrits dans le Plan de S-E mesurent l'atteinte des résultats intermédiaires attendus, les évaluations d'impact sont conçues pour mesurer de façon rigoureuse l'impact des projets sur le bien-être des bénéficiaires.

90. Le MCC est responsable de la sélection d'un ou de plusieurs bureaux d'études indépendants, spécialisés en évaluation d'impact qui seront chargés de concevoir et de mettre en œuvre une évaluation des deux projets.

91. Pour le Projet Réhabilitation des Routes, l'évaluation d'impact étudiera l'impact des activités sur :

- Le nombre d'acteurs (ménages et entreprises) le long de la route ;
- Le niveau d'activité économique des individus et des entreprises ;
- L'accès aux Services Sociaux de base ;
- L'emploi ;
- Les investissements.

92. Pour le Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau, l'évaluation d'impact étudiera les questions suivantes :

- Quel est l'impact des investissements en infrastructure d'irrigation sur la production et les revenus agricoles ?
- Quelles activités complémentaires sont nécessaires en plus de ces investissements d'infrastructure d'irrigation ?
- Est-ce que les « Social Safeguard Measures » sont économiquement justifiées ?

93. Les évaluations devront également considérer le "cost effectiveness" du programme et les différences dans l'impact du projet par genre, âge et revenu.

94. Chaque évaluation sera basée sur des méthodes statistiques, en particulier la méthode de double différence, utilisant souvent des données collectées à travers des enquêtes menées par le MCA. L'équipe du Suivi-évaluation de MCA-Sénégal travaillera en étroite collaboration avec les équipes de l'évaluation d'impact pour soutenir le développement et l'exécution de ces études, sous la direction de MCC.

5.6. Enquêtes auprès des entreprises et des ménages

95. Les enquêtes auprès des ménages et des entreprises seront conduites en année 0 (année de référence, 2010) et année 5 (2015) de la mise en œuvre du Compact dans la zone d'intervention du Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau et dans une zone d'emprise (5 km de part et d'autre des routes nationales 2 et 6) du Projet de Réhabilitation des Routes, ainsi que dans une zone de comparaison (Groupe Témoin).

96. L'enquête de référence permettra d'identifier les valeurs de référence des indicateurs clés, de pouvoir fixer leurs valeurs cibles et d'identifier les caractéristiques socio-économiques et démographiques des bénéficiaires.

97. L'enquête finale permettra d'établir les variations dans le temps des différentes variables socio-économiques.

98. Les enquêtes seront menées sur le terrain par un consultant spécialisé et la Direction Suivi et Evaluation sera responsable de la gestion technique de l'enquête appuyée par l'ANSD. Elles seront organisées sur la base d'un questionnaire fixe élaboré par le consultant et approuvé par MCA-Sénégal et MCC Washington.

5.7. Enquêtes Routes

99. Deux enquêtes seront déroulées dans le secteur routier :

- enquêtes sur l'impact des routes réhabilitées sur les activités économiques en années 1 et 5 du Compact ;
- enquêtes Comptage, Origine et Destination en années 3 et 5 du Compact.

100. Ces enquêtes permettront de renseigner les situations de référence et finale au niveau de certains indicateurs d'impact et d'effet pour le Projet Réhabilitation des Routes.

6. GESTION ET ADMINISTRATION DU SUIVI-EVALUATION

6.1. Responsabilités du Suivi-Evaluation

101. L'élaboration du Plan de Suivi et d'Evaluation du MCA-Sénégal par le staff du programme a été axée sur une démarche participative impliquant les partenaires d'exécution (SAED, AGEROUTES), des partenaires (ANSD, etc.), les bénéficiaires et selon les procédures du MCC en matière de suivi et d'évaluation. La gestion du plan de SE est sous la responsabilité de la direction suivi et évaluation placée sous la responsabilité d'un Directeur, sous la supervision directe du Directeur Général Adjoint et sous l'autorité du Directeur Général.
102. La gestion et la coordination de toutes les activités de Suivi - Evaluation du MCA-Sénégal sont sous la responsabilité directe du Directeur. Celui-ci est secondé dans cette tâche par une équipe composée de deux responsables du SE des projets "Irrigation" et "Routes". Les responsables de SE des projets "Irrigation" et "Routes" sont chargés plus spécifiquement de la collecte, de la compilation, du traitement et de l'analyse des données sur les activités et les indicateurs spécifiques.
103. Au niveau des PMU "Irrigation" et "Routes", les responsabilités en suivi et évaluation incombent au coordonnateur de l'unité.
104. Le Directeur Général de MCA-Sénégal supervisera la mise en œuvre du Plan de Suivi et d'Evaluation. Le point focal MCC pour le suivi évaluation fournira l'assistance technique nécessaire à l'équipe de suivi évaluation de MCA-Sénégal, afin de faciliter l'exécution des activités spécifiques conformément aux procédures en vigueur.
105. Les principales tâches de la direction Suivi et Evaluation sont :
- ✦ mettre en place un dispositif de Suivi-Evaluation intégrant la collecte, le traitement, l'analyse, la vérification/validation et la centralisation de l'information sur les indicateurs de performance du MCA-Sénégal d'une part et le reporting sur ces indicateurs de performance trimestriels ;
 - ✦ développer des manuels de procédures de suivi-évaluation des indicateurs qui seront mis en œuvre par les Unités de Gestion des Projets placées sous la supervision des partenaires d'exécution ;
 - ✦ développer des manuels de formation et dispenser des modules de formations sur les procédures de contrôles et de vérification des données à l'intention des directions techniques du MCA-Sénégal, des UGP et des partenaires d'exécution ;
 - ✦ disséminer l'information et les résultats liés à la performance et aux impacts du Programme dans un souci de transparence en relation avec la Direction Communication à travers le site web et/ou tout autre support.
 - ✦ faciliter la participation aux activités de SE et susciter l'intérêt des différents partenaires impliqués directement ou indirectement dans le déroulement des activités et le succès du MCA-Sénégal ;
 - ✦ mettre en place et de dérouler une stratégie de vérification de la qualité des données incorporant des contrôles internes et externes ;
 - ✦ développer annuellement un plan de travail pour la DSE en collaboration avec les autres directions et soumis à l'approbation du DG du MCA-Sénégal ;
 - ✦ préparer les termes de références, gérer la sélection et superviser les travaux des consultants pour les enquêtes, les études et évaluations ;
 - ✦ gérer les accords de partenariat avec des entités gouvernementales dans le domaine du suivi-évaluation ;

- ✚ assurer la prise en compte au niveau des TDR des différents contractants et consultants et les accords avec les partenaires d'exécution, la collecte des données sur les indicateurs de performance ;
- ✚ suivre et accompagner la collecte des données sur les indicateurs de performance par les points focaux désignés par les UGP des différents projets ;
- ✚ faciliter le travail de l'équipe d'évaluation à mi-parcours et finale, à travers notamment un appui à la préparation des missions et prendre en compte les recommandations ayant trait au SE.

106. Les autres directions du MCA-Sénégal, dans leur domaine spécifique d'intervention, assumeront les tâches suivantes :

- ✚ Collecte, exploitation, saisie de données dans l'application sur le SE pour les indicateurs se rapportant à leur secteur ;
- ✚ Consolidation et remontée des données collectées par les Consultants et les Unités de Gestion des Projets "Réhabilitation des Routes" et "Irrigation et Gestion des Ressources en Eau" ;
- ✚ Reporting, diffusion des extraits à l'interne et la capitalisation sur les meilleures pratiques ainsi que les études de cas (Success Histories) ;
- ✚ Adaptation des outils et méthodes de collecte et de traitement ;
- ✚ Contrôle Qualité des données issues de leur secteur d'intervention en relation avec la Direction Suivi – Evaluation et le Spécialiste Qualité du MCA-Sénégal.

107. La Cellule d'Appui au MCA-S assumera les tâches suivantes :

- ✚ collecte et reporting sur les données d'intervention des autres partenaires intervenant dans les zones d'intervention des projets ;
- ✚ Diffusion à l'extérieur des données sur les indicateurs du MCA-Sénégal, en particulier auprès des services gouvernementaux ;
- ✚ Capitalisation sur le processus de mise en œuvre du MCA-Sénégal ;
- ✚ Mise à jour des indicateurs de rentabilité économique sur la base des données de terrain.

6.2. Revue du Plan de Suivi et d'Evaluation

108. Le Plan de S&E du MCA-Sénégal va connaître des ajustements et révisions en s'adaptant aux besoins en informations des différentes parties prenantes dans le but de mieux appuyer le processus de prise de décision.

109. Une revue annuelle de la gestion du SE et des procédures de SE est organisée chaque année par la Direction Suivi et Evaluation de MCA-Sénégal au premier trimestre de chaque année fiscale. Aussi, le PSE peut faire l'objet de révision exceptionnelle selon les cas suivants :

- l'ajout d'un indicateur ;
- la suppression d'un indicateur ;
- la modification d'une valeur de référence ;
- la modification des cibles
- la méthode de collecte ou de calcul d'un indicateur ;
- Changement au niveau des sources et moyens de vérification.

110. Cette revue doit permettre :

- ✓ d'améliorer les procédures de collecte, de stockage, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations relatives aux activités et de s'assurer que toutes les modifications sont adéquatement reflétées au niveau du suivi-évaluation.
- ✓ de montrer si les liens logiques de causalité se produisent ;
- ✓ de vérifier si les définitions d'indicateur sont précises, actuelles et opportunes ;
- ✓ de vérifier si les indicateurs de S&E reflètent exactement l'exécution de programme ;
- ✓ de mettre à jour les cibles des indicateurs, et ;
- ✓ d'ajouter des indicateurs, si nécessaire, pour mesurer des résultats

111. En particulier, cette revue annuelle permettra de vérifier si la séquence des résultats attendus tels que décrit par les tableaux de suivi des indicateurs répond au calendrier des interventions, si les agents d'exécution responsable de la collecte sont en mesure de fournir l'information selon le calendrier établi, si les définitions des indicateurs sont appropriées et sans ambiguïté, etc.

112. Elle permettra aussi d'évaluer la performance au niveau des quatre fondamentaux du PSE :

- (i) les données et informations relatives aux activités menées ;
- (ii) les acteurs (ceux qui produisent et / ou utilisent l'information) ;
- (iii) les procédures qui déterminent les relations entre les acteurs et les données et ;
- (iv) les outils mis au point pour l'analyse et l'évaluation des données et la diffusion des données recueillies.

113. L'identification des indicateurs d'étape ou de jalons à rapporter durant l'année se fera également durant cette revue sur la base des plans annuels de travail.

114. Si la revue annuelle identifie des changements conséquents du Plan de Suivi et d'Évaluation, un Plan révisé, documentant avec précision les changements apportés et leurs justifications, sera soumis à la validation du Conseil de surveillance et à l'approbation de MCC.

6.3. Système de diffusion du SE

115. La diffusion des résultats du Plan de Suivi et d'Évaluation du MCA-Sénégal est articulée autour des produits suivants :

- Plans de travail annuel et pluriannuel : ce sont les déclencheurs de PSE et les outils qui faciliteront les revues annuelles du PSE ;
- Rapport trimestriel de performance : ils seront élaborés par les UGP, les directions de projets et autres directions techniques. Le rapport trimestriel final sera élaboré par la DSE sur la base des différentes contributions ;
- Tableaux de Suivi des Indicateurs (ITT) qui présenteront le niveau d'atteinte périodique et cumulé des indicateurs de performance du MCA-Sénégal ;
- Rapport Annuel de performance : il présente le bilan annuel du MCA-Sénégal et sera élaboré sur la base des rapports annuels des différents projets et directions ;
- Rapports spécifiques : ce sont les situations élaborées à la demande, les rapports d'enquêtes, les rapports des études spécifiques et les rapports d'évaluation à mi-parcours et finale.

116. L'annexe n° X présente le chronogramme d'élaboration des différents produits du PSE et les niveaux de responsabilité.

6.4. Stratégie de gestion et de contrôle de la qualité des données

117. Afin d'assurer l'exactitude, l'objectivité et la fiabilité des données utilisées pour mesurer la performance du MCA-Sénégal ainsi que des sources et méthodes de collecte de données sur les indicateurs de performance, le plan de SE intègre une stratégie d'évaluation et de gestion de la qualité des données.

118. Cette stratégie définit de manière précise les responsabilités de chaque équipe de projet et partenaires d'exécution dans la collecte et la gestion de l'information et est conforme aux procédures ⁽¹³⁾. La stratégie comporte un calendrier d'évaluations internes et externes de la qualité des données effectué avec l'appui de consultants indépendants. C'est un processus dont il requiert à assurer la qualité à chaque niveau tout au long de la chaîne.

119. Les principales sources de données dans le SE du MCA-Sénégal sont :

- (i) les enquêtes (Ménages et Entreprises, sur les routes, etc.) commanditées par le MCA-Sénégal ;
- (ii) les unités de gestion des projets Irrigation et Routes ;
- (iii) Les Organisations bénéficiaires et les Privés de la zone d'intervention
- (iv) les directions du MCA-S (directeurs, chargés de projet) et partenaires du MCA-S (Procurement Agent et Fiscal Agent) ;
- (v) Les consultants chargés de mener des études pour le compte du MCA-S ;
- (vi) Les sources secondaires (ANSD, SAED, AGEROUTE, Partenaires au développement intervenant dans les mêmes zones, autres sources).
- (vii) Etc.

120. La Direction Suivi et Evaluation est responsable de la fourniture des données mais la responsabilité sur la qualité des données relève des équipes techniques du MCA-Sénégal (y compris la DSE pour les données la concernant), les équipes des projets et les consultants. Un engagement sur la qualité des données fournies sera signé par chaque fournisseur de données. Ainsi, les équipes techniques veilleront à ce que les procédures de collecte des données ne comportent pas de risque sur la qualité des données et qu'elles respectent les conditions de base et les déterminants de la qualité présentés dans le tableau ci-dessous.

121. Pour mettre en œuvre la Charte de Qualité des Données, la DSE veillera d'une part à incorporer de manière claire et transparente les processus de collecte de données et de suivi des indicateurs pertinents dans les contrats d'exécution et d'autre part, à fournir de manière périodique l'assistance technique aux équipes des directions, des projets, aux consultants et aux agences d'exécution responsables dans la collecte des données. Aussi, la DSE va effectuer des vérifications internes par le biais de visites de terrain périodiques. Par ailleurs pour les Enquêtes Ménages et Entreprises, le contrôle de qualité sera effectué avec l'appui de l'ANSD par le biais d'un protocole d'accord.

122. La DSE va aussi bénéficier d'une évaluation externe de la qualité des données avec l'appui d'un consultant indépendant. Cette étude analysera les indicateurs et la collecte des données de chaque projet. L'évaluation externe utilisera les critères de crédibilité, de pertinence, d'accessibilité, de réalisme et d'utilité des données validité, de précision, de fiabilité et d'utilité pour déterminer la qualité des données et dégagera des recommandations pratiques pour améliorer les processus déficients de collecte.

¹³ Cf. "Politique de Prévention, de Détection de la Fraude et de la Corruption dans le Fonctionnement du MCC". www.mcc.gov .

Tableau N° 7 : Caractéristiques de la gestion de la qualité des données

Conditions de base, Suppositions et déterminants de qualité des données	Caractéristiques initiales	Caractéristique finale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité et transparence des méthodes employées ▪ Constance et stabilité dans les processus de collecte d'une période à une autre, d'une localité à une autre, d'une source de données à une autre ▪ Constance et stabilité dans l'utilisation d'un même instrument de collecte, dans les procédures de dépouillement, d'analyse, de rapport ▪ Absence de manipulation ▪ Compétence des responsables de la collecte ▪ Objectivité, Impartialité, Indépendance, Reproductibilité 	Crédible Fiable Intègre	Utile
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation au moment opportun ▪ En réponse à un besoin ▪ Qualité des supports de collecte ▪ Fréquences de collecte identiques ▪ Respect de la période de collecte (date de collecte clairement indiquée) 	Pertinente Opportune	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation claire, précise, détaillée et complète de la donnée ▪ Qualité du rapport ▪ Organisation et archivage de données ▪ Disponibilité des données ▪ Conforme aux conditions et procédures de production de rapports et de données du MCA-S et du MCC 	Accessible	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Economique, maîtrise des coûts de collecte, traitement, stockage ▪ Planification des activités de collecte (temps) 	Réaliste	

6.5. Stratégie de communication du Suivi-Evaluation

123. Le MCA-Sénégal mettra en place une stratégie de communication dans laquelle le suivi-évaluation sera une partie intégrante. Aussi, conformément aux procédures de SE définies par MCC Washington et aux principes de transparence et de redevabilité, les produits seront mis à la disposition des partenaires d'exécution, des autorités administratives des zones d'intervention, des parties prenantes, de la presse et du public selon le format approprié pour chaque cas : distribution de documents et rapports, publication sur le site web du MCA-Sénégal, conférences, etc.).

124. Le PSE envisage à la fin de chaque année l'organisation d'une journée de présentation des résultats à la presse et au grand public. Il s'y ajoute que les rapports trimestriels et annuels ainsi que les ITT seront mis en ligne après leur approbation par le MCC.

125. Il est aussi prévu dans le PSE l'organisation d'ateliers d'information des Parties Prenantes sur le SE du MCA-Sénégal. Ces ateliers semestriels permettront de disséminer les résultats et de faire des auto-évaluations participatives.

6.6. Besoins en renforcement des capacités

126. Pour mettre en œuvre de manière satisfaisante le PSE du MCA-Sénégal, plusieurs activités de renforcement des capacités des différents acteurs seront organisées :

- A l'équipe du MCA-Sénégal : plusieurs formations sur les notions et procédures du MCC en Suivi - Evaluations (procédures de collecte de données, remplissage des ITT, vérifications et contrôle de la qualité des données) et en évaluation d'impact seront organisées au bénéfice des équipes des directions du MCA-S ;
- Aux points focaux ; les points focaux désignés dans les PMU et les agences d'exécution bénéficieront de formation en suivi-évaluation, en collecte de données et

vérifications et contrôle de la qualité des données. Ces formations seront par des consultants.

6.7. Système d'information

127. Pour assurer le bon fonctionnement du PSE, il sera mis en place des configurations informatiques aussi bien au niveau de la Direction Suivi et Evaluation qu'au niveau des autres directions et UGP. Les principales acquisitions seront :

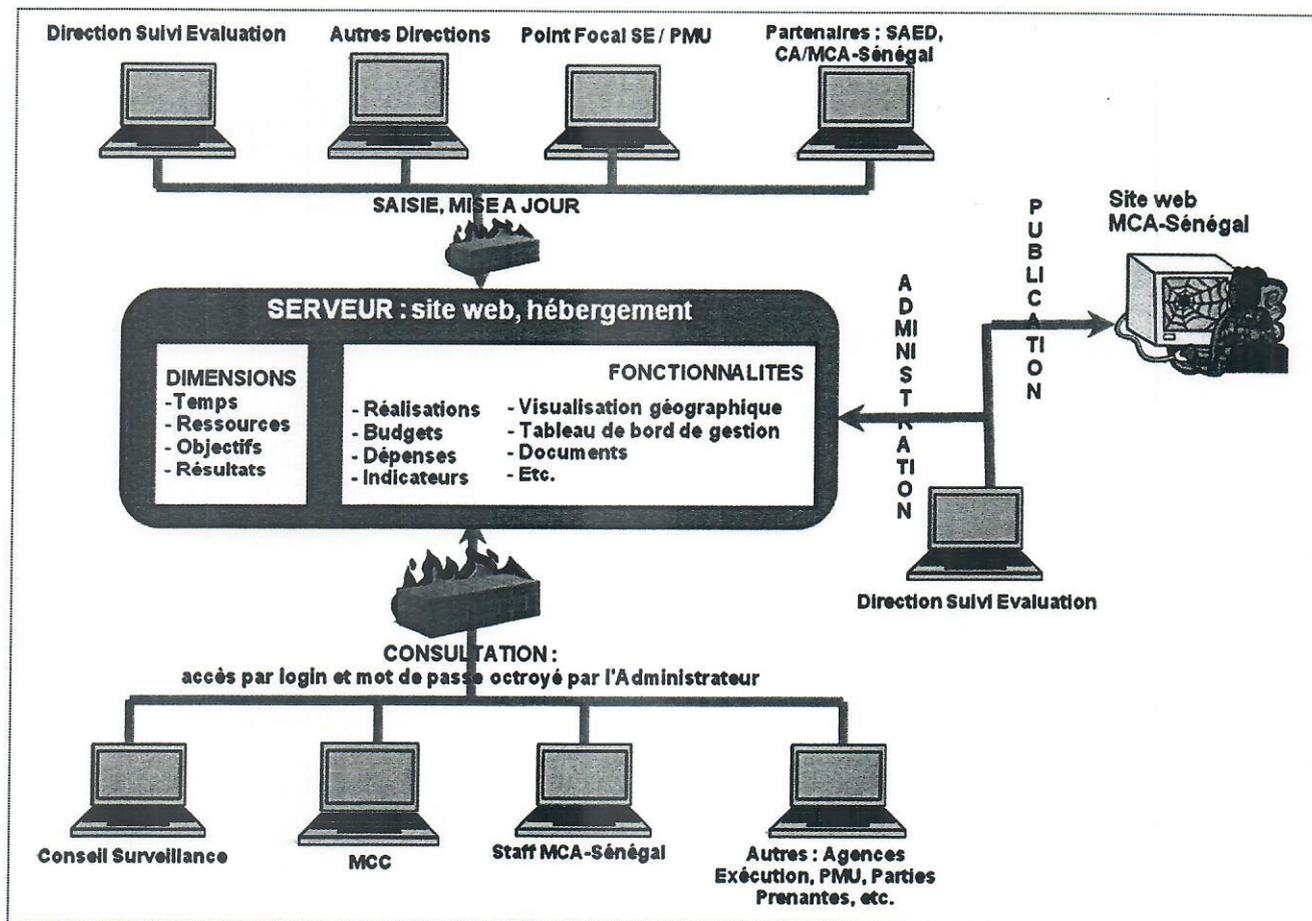
- Pour les logiciels : Arc View GIS, Arc Info, SPSS, Stata et EViews ;
- Pour la logistique : acquisition d'imprimantes pour l'impression de cartes et de GPS.

128. Un système informatisé de suivi et d'évaluation (SISE) du MCA-Sénégal sera conçu et mis en place. Ce système devra permettre de décentraliser les tâches de saisies (par les directions, les UGP concernées) et la consultation, analyse et traitement des données (par le MCC, le Conseil de Surveillance, le Staff du MCA-S, les Parties Prenantes).

129. Compte tenu de la localisation différente des acteurs et des objectifs d'optimisation, le SISE adoptera l'architecture du web. Cela va permettre de centraliser la base de données à un seul endroit physique et d'offrir une interface vers cette base au moyen d'une page web accessible à tous les utilisateurs. Puisque l'application ne réside jamais sur l'ordinateur de l'utilisateur, une opération de maintenance est grandement simplifiée puisqu'elle s'effectue seulement sur le serveur central hébergeant l'application. Par conséquent, cela nécessitera un accès à Internet fiable et rapide pour tous les utilisateurs.

130. Cf. figure ci-dessous sur l'architecture globale du SISE.

Figure N° 4 : Architecture globale du SISE du MCA-Sénégal



131. Le système doit présenter les caractéristiques suivantes :

- **Modulable** : décomposer en modules de façon à ce qu'un nouveau module puisse être aisément intégré lors des révisions ultérieures du PSE ;
- **Flexible** : offrir des fonctionnalités avancées d'administration afin de le rendre hautement paramétrable et permettre la modification des paramètres à tout moment ;
- **Évolutif** : favoriser une architecture n-tiers afin de séparer les couches de présentation, de logique d'affaires et de données permettant ainsi de modifier facilement l'une des couches si le besoin se présente. Cela renforce la sécurité ;
- **Performant** : prévoir des mesures garantissant un chargement rapide des écrans et rapports et assurant un taux de disponibilité permanente sauf cas de force majeure ;
- **Sécurisé** : prévoir des mesures de sécurité (base de données, interface, canal de communication, serveurs) en hébergeant les éléments sur des serveurs différents afin d'empêcher la perte de données et les copies illégales, de protéger les données confidentielles, de garantir l'intégrité des données et d'empêcher toute intrusion ;
- **Simple** : Assurer un système facilement utilisable, paramétrable et administrable par la DSE avec l'appui du Webmaster du MCA-Sénégal et du consultant par un contrat d'accompagnement et d'entretien.

6.8. Coûts du système de S&E

132. Le coût global du PSE du MCA-Sénégal est estimé sur la période de 5 années du Compact à la somme de US\$ 3,757 millions. Cf. tableau ci-dessous.

Tableau N° 8 : Coût du Plan de S&E du MCA-Sénégal

Activités	Sous-Activités	Total
Planification du PSE	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et actualisation du Plan de S&E - Développement d'un Système d'Information de SE - Equipements complémentaires pour le SE - Acquisitions de logiciels et formations - Acquisition de données 	\$ 600 000,00
Formation SE	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe Direction Suivi-Evaluation - Equipes des Projets MCA-Sénégal - Points focaux S&E des PMU Routes et Irrigation 	\$ 500 000,00
Suivi des indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de collecte de données - Etudes de revue de la qualité des données (2) 	\$ 300 000,00
Etudes et Enquêtes SE	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de collecte de données à mi-parcours - Enquêtes finales - Enquêtes Impacts des routes sur les activités économiques - Enquête Routes : Trafic, Origines et Destinations 	\$ 1 350 000,00
Evaluations	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation à mi-parcours - Evaluation finale 	\$ 450 000,00
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Voyages d'études et d'échanges - Ateliers semestriels d'information des Parties Prenantes - Ateliers annuels d'information avec la Presse - Impression de rapport annuel , Reproduction - Ateliers de travail avec les Points focaux SE 	\$ 457 500,00
Divers / Imprévus		\$ 100 000,00
TOTAL		\$ 3 757 500

